

## AVIS PUBLIC

### **Aux contribuables de la Municipalité de Caplan,**

**Avis public** est donné par la greffière-trésorière adjointe :

**Que** le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2022 lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 31 janvier 2022 à 19 h, par visioconférence.

Lors de cette réunion, les délibérations porteront uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires. En vertu des règles sanitaires en vigueur, le conseil municipal doit siéger à huis clos.

Toutes questions au sujet du budget, peuvent être transmises par téléphone, à l'hôtel de ville, ou par courriel : [reception@municipalitecaplan.com](mailto:reception@municipalitecaplan.com) d'ici le 31 janvier 2022 à 12 h.

**Donné à Caplan, ce 21 janvier 2022.**

La greffière-trésorière adjointe,



---

Céline Leblanc Méthot